

**ARRETE DE MISE EN CONGE DE PATERNITE (Fonctionnaire titulaire)**  
**DE M. [Nom Prénom]**  
**GRADE [grade]**

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le code de la Sécurité Sociale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires nommés dans des emplois à temps non complet (le cas échéant),

Vu la demande de mise en congé de paternité présentée par M ..... pour la période du..... au .....,

Vu l'acte de naissance de l'enfant ..... (Nom, prénom) né(e) le .....,

Ou

Vu la pièce administrative officielle attestant de l'adoption effective de ..... (Nom, prénom) arrivé(e) au foyer le .....,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

A compter du ....., M. [Nom, Prénom] est placé en congé de paternité pour une durée de ..... jours calendaires consécutifs,

**ARTICLE 2 :**

Pendant cette période, M ..... percevra l'intégralité de sa rémunération. (la rémunération de l'agent autorisé à exercer ses fonctions à temps partiel est rétablie à plein traitement pendant la durée du congé de paternité).

**ARTICLE 3 :**

A l'issue de son congé paternité, M ..... sera réintégré de plein droit dans son emploi ou à défaut il sera affecté dans un emploi équivalent, le plus proche de son dernier lieu de travail.

**ARTICLE 4 :**

Le Directeur Général des services (le Secrétaire de Mairie ou le Directeur) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à ..... le .....,  
Le Maire (ou le Président),  
(Prénom, nom lisibles et signature)

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....

Signature de l'agent :